

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 13 : **Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Eurométropole de Metz et l'Association Grand Est Numérique et versement d'une subvention.**

L'Association Grand Est Numérique (GEN) organisera les 8 et 9 septembre 2022 à Metz Congrès Robert Schuman, la dixième édition de son événement annuel : #GEN2022.

Au fil des années, cet événement a su se hisser dans le top 3 des événements régionaux "numérique & business" en France. Plus de 3 000 visiteurs étaient présents en 2021.

Plus de 3 500 professionnels sont attendus pour #GEN2022 sur plus de 4 000 m² composés d'espaces d'exposition, de conférence, de workshops, de tables rondes, d'ateliers et d'animations autour de grandes thématiques : marketing digital et communication, commerce, entrepreneuriat et transformation numérique, développement durable, attractivité et territoires intelligents, donnée et sécurité. Les sujets aborderont de grandes tendances sociétales, ainsi que des cas d'usage, notamment pour les PME, l'industrie, les commerces de proximité, le tourisme local, la mobilité urbaine, les emplois et formations disponibles dans le Grand Est.

Ce sont plus de 80 conférences, animées par des experts régionaux, nationaux et européens, qui sont prévues dans le cadre de #GEN2022 réparties en cinq espaces et un auditorium sur 2 étages.

Le budget de l'événement est de l'ordre de 500 000 €.

L'Eurométropole de Metz sera le partenaire principal de l'événement et disposera d'un stand de 54 m², qui sera animé par l'incubateur régional d'excellence THE POOL et l'agence Inspire Metz, qui organiseront sur site des rencontres professionnelles entre acteurs de l'écosystème transfrontalier d'innovation et un programme de mini-conférences dans un auditorium dédié à French Tech East.

La convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, intègre également la mise à disposition de 300 invitations, qui seront fléchées vers les Conseillers métropolitains, les mécènes de l'Eurométropole de Metz et des entreprises et start-up de l'écosystème numérique.

Par conséquent, il est proposé de soutenir l'événement à hauteur de 50 000 €.

Le budget de l'opération est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Commission consultée : Commission Economie et aménagement économique.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU le Budget Primitif 2022,

VU la plaquette de présentation de l'événement #GEN2022,

VU la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,

CONSIDERANT le rôle majeur de #GEN2022 dans l'identité, l'attractivité et le développement économique du territoire,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'événement #GEN2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.